

La Réplique

LE FORUM SOCIAL MONDIAL À MONTRÉAL

PROFIL : AMAN CHEEMA
MILITE POUR LA SANTÉ
ET LA SÉCURITÉ

Focus : réforme
électorale

Campagne *Qui compte?*
au Nouveau-Brunswick

Québec :
le SCFP défend
la négociation
collective

AFFICHE À CONSERVER :
ABROGER LA LOI C-51



Forum social mondial à Montréal : le SCFP et les services publics en première ligne

Le Forum social mondial est l'un des plus importants rassemblements de groupes de la société civile au monde. Il réunit des milliers de personnes intéressées par la justice sociale, la démocratie, l'environnement et d'autres causes pour bâtir la solidarité internationale et promouvoir des stratégies en faveur d'une société plus juste et équitable.

Cette année, l'événement a eu lieu à Montréal, du 9 au 14 août, et plus de 15 000 personnes du monde entier ont participé aux centaines d'activités organisées. Le SCFP y a joué un rôle très actif, notamment en animant des ateliers sur un vaste éventail de sujets, dont les répercussions du libre-échange sur les soins de santé publics, les communautés bleues et l'eau publique, les négociations et la démocratie énergétique.

Le Forum a pris fin sur une déclaration conjointe contre les mesures d'austérité et la marchandisation des services publics. Selon les signataires, le meilleur moyen pour lutter contre les inégalités de revenus croissantes et la dégradation de l'environnement est de renforcer les services publics. L'influence grandissante du financement privé et des entreprises à but lucratif dans les soins de santé, l'éducation et l'énergie amène une réduction de l'accès à des soins universels de qualité et à l'affaiblissement des conditions de travail dans le monde entier.

■ Mathieu Vick



Financement des soins hospitaliers : l'Ontario à la traîne des autres provinces

Si vous êtes traité dans un hôpital au Canada, vous recevrez probablement des soins d'un niveau très élevé, sauf en Ontario. Un récent rapport du Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario (CSHO-SCFP) examine le financement, la dotation en personnel, les soins infirmiers et les réadmissions dans cette province et les compare avec le reste du pays. Il révèle que, toute proportion gardée, l'Ontario accorde jusqu'à 4,8 milliards de dollars de moins à ses hôpitaux que les autres provinces.

« Ce manque à gagner de 4,8 milliards de dollars se traduit par une diminution de six heures de soins par

patient par année. Les séjours radicalement réduits dans les hôpitaux ontariens entraînent des taux de réadmissions considérablement plus élevés qu'ailleurs au pays », a affirmé le président du CSHO, Michael Hurley.

Se fondant sur des données de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), le rapport *Fewer Hands, Less Hospital Care* (Moins de personnel, moins de soins) montre que l'Ontario accuse un retard considérable sur les autres provinces depuis l'élection des libéraux en 2003, surtout depuis le début de leur politique d'austérité en 2010.

Selon l'ICIS, le gouvernement ontarien accorde aux

hôpitaux un financement par habitant de 1395,73 dollars. Ailleurs au Canada, on y consacre 1749,69 dollars par habitant. En somme, les gouvernements des autres provinces et territoires dépensent 353,96 dollars de plus par personne pour leurs hôpitaux, soit 25,3 pour cent de plus. Selon ce rapport, si le financement équivalait à la moyenne du Canada, on aurait 45 500 employés de plus dans les hôpitaux de l'Ontario, dont 15 200 infirmières.

En collaboration avec des leaders locaux du secteur hospitalier, le CSHO a diffusé le rapport *Fewer Hands, Less Hospital Care* dans près de deux douzaines de localités en Ontario.

■ Stella Yeadon

LA PUBLICATION TRIMESTRIELLE DU SCFP AUTOMNE 2016

La Réplique

SSN imprimé 1920-2857
ISSN en ligne 1920-2865

La Réplique est publiée par le Syndicat canadien de la fonction publique. Adressez toutes lettres à la rédaction à :

SCFP-Communications
1375, boul. Saint-Laurent
Ottawa, ON, K1G 0Z7
Téléphone : 613-237-1590
Télécopieur : 613-237-5508

Convention Poste-publications
Numéro 40005741

Retournez les envois canadiens non distribuables à :
SCFP-Communications
1375, boul. Saint-Laurent
Ottawa, ON, K1G 0Z7

Visitez le site web du SCFP à
scfp.ca ou communiquez avec
nous à lareplique@scfp.ca

Rédacteurs en chef Catherine Louli
Directeur des communications
Robert Lamoureux

Graphiste Jocelyn Renaud

Adjoints à la rédaction
Hélène Bélanger • Manon Lajoie •
Michel Saucier

Collaborateurs Mathieu Vick •
Stella Yeadon • David Robbins •
Charlie Brenchley • Archana Rampure •
Mario Emond • Luc Leblanc •
James Chai • Ronald Boisrond •
Philippe Gagnon • Greg Taylor

**CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL
DU SYNDICAT CANADIEN DE
LA FONCTION PUBLIQUE**

Président national Mark Hancock

Secrétaire-trésorier national
Charles Fleury

Vice-présidences générales
Daniel Légère • Denis Bolduc •
Fred Hahn • Kelly Moist •
Marle Roberts

Vice-présidences régionales

Wayne Lucas / Terre-Neuve-et-
Labrador • Nan McFadgen /
Nouvelle-Écosse • Odette Robichaud /
Nouveau-Brunswick • Lori MacKay /
Île-du-Prince-Édouard • Benoît
Bouchard, Marie-Josée Alvarez /
Québec • Michael Hurley, Candace
Rennick / Ontario • Henri Giroux /
Nord de l'Ontario • Gord Delbridge /
Manitoba • Judy Henley /
Saskatchewan • David Graham /
Alberta • Paul Faoro, Victor Elkins /
Colombie-Britannique

Vice-présidences de la diversité
Gloria Lepine • Yolanda McClean

Imprimé par une entreprise syndiquée sur du papier recyclé à 50 %
contenant 30 % de matières recyclées après consommation, et libre de chlore
élémentaire, certifié par le Forest Stewardship Council.



Aman Cheema : des convictions forgées par l'expérience personnelle

Aman Cheema, travailleur à la Ville de Surrey en Colombie-Britannique, a des raisons bien personnelles de défendre l'importance de la santé et de la sécurité au travail.

Lorsque son père Joginder est arrivé au Canada, il a trouvé du travail dans des exploitations agricoles où les employés devaient épandre des produits chimiques sans masque ni protection respiratoire. Joginder a eu un cancer du poumon, qui s'est rapidement répandu à sa gorge et à son cerveau. Il a succombé à la maladie deux jours avant le 22^e anniversaire d'Aman.

Ce qui est arrivé à son père a fait naître chez Aman une détermination inébran-

lable à défendre la santé et la sécurité au travail et le respect des droits des travailleurs. Aujourd'hui, Aman est un leader à la section locale 402 du SCFP de la Ville de Surrey : il est secrétaire-archiviste, président du comité d'action politique et communautaire et coprésident du comité des travailleurs municipaux du SCFP de la Colombie-Britannique.

Mais il n'a pas toujours été aussi actif, ni aussi passionné.

« À l'école secondaire, j'étais effacé et timide. Je n'aurais jamais pu prendre la parole devant un groupe. Maintenant, je n'ai aucun problème à m'exprimer au micro. J'aimerais bien que mes professeurs du secondaire me voient maintenant! », a-t-il expliqué.

C'est lorsqu'il a décroché

son premier emploi à la Ville de Surrey, à 23 ans, qu'Aman a commencé à prendre conscience du rôle des syndicats dans l'amélioration des conditions de vie de tous. Un contremaître qui prenait sa retraite l'a incité à assister à une réunion syndicale, où on lui a remis un chandail à capuchon destiné aux recrues, geste qu'il a trouvé vraiment accueillant.

Selon Aman, c'est Tom Wiebe, militant en santé-sécurité du SCFP-C.-B., qui a dès le départ encouragé et soutenu son militantisme. Il a aussi suivi un cours offert par le Congrès du travail du Canada sur les jeunes travailleurs qui lui a fait voir les liens entre sa situation comme jeune travailleur, le besoin de faire respecter ses droits et sa capacité d'agir pour

améliorer les choses.

« Ce cours m'a ouvert les yeux. J'ai commencé à comprendre. En fait, ces choses m'avaient préoccupé toute ma vie et c'est l'activité syndicale qui a été l'étincelle. Honnêtement, je ne savais pas à quel point le sujet me touchait et me passionnait », a-t-il affirmé.

Aman s'efforce maintenant de transmettre sa passion aux jeunes nouvellement arrivés sur le marché du travail en les aidant à mieux connaître leurs droits, y compris celui de refuser un travail dangereux.

« Si mon père avait pu profiter des conseils d'un représentant en santé-sécurité, il aurait probablement été mieux protégé. S'il avait connu les dangers des produits chimiques, il n'aurait peut-être pas eu le cancer. »

La santé-sécurité est une seconde nature pour Aman.

« Quand quelqu'un va accomplir son travail, je lui demande s'il a son masque. C'est la vérité, les gens doivent le savoir », a-t-il souligné.

■ David Robbins



Une session parlementaire chargée à l'automne

Après un été bien rempli d'égoportraits, il est grand temps que nos politiciens fédéraux se remettent à la tâche. L'ordre du jour est imposant pour la session d'automne. Voici quelques-unes des priorités que nous avons identifiées :

- adoption d'un nouvel Accord sur la santé, qui offrira notamment un meilleur accès aux médicaments d'ordonnance.
- création d'un programme national de services de garde abordable et de qualité.
- élimination des échappatoires fiscales des entreprises.
- mise en place d'un système électoral juste.
- amélioration du financement des infrastructures, en particulier le transport en commun, les infrastructures sociales et les infrastructures vertes, et rejet des partenariats public-privé
- abrogation de la loi C-51, la dangereuse loi conservatrice qui favorise l'espionnage des Canadiens et menace les libertés civiles et démocratiques.

■ Charlie Brenchley

PRÉSIDENT NATIONAL MARK HANCOCK

Nous devons lutter pour un Canada meilleur

Malheureusement, beaucoup trop de Canadiens s'attendent à bien peu de choses de la part des employeurs. Ces derniers exigent que les travailleurs en fassent de plus en plus, tout en étant payés de moins en moins.

L'aspect le plus troublant de cette attitude apparaît lorsque les travailleurs osent revendiquer. On les traite de « gâtés », on leur dit qu'ils ont déjà bien de la chance d'avoir un emploi.

Or, les travailleurs font face à de nombreux défis qui rendent leur travail de plus en plus précaire : sécurité d'emploi presque inexistante, avantages sociaux réduits et de moindre qualité et moins de contrôle sur les conditions de travail, notamment. Les employeurs exigent aussi plus de « flexibilité », une autre façon de dire que les employés doivent accepter des emplois occasionnels, à temps partiel et temporaires. Voilà tous des indices d'une attaque directe contre les travailleurs.

Nos recherches montrent d'ailleurs que jusqu'à un tiers des emplois au Canada ont au moins une de ces caractéristiques associées aux emplois précaires.

Et si vous êtes une femme, ou que vous avez moins de 35 ans, ou que vous êtes membre d'un groupe en quête d'égalité, vous courez encore plus de risques d'occuper un emploi précaire.

Les femmes sont plus susceptibles de travailler moins de 30 heures par semaine, sans avantages sociaux.

Les travailleurs âgés de moins de 35 ans ont moins accès à des régimes de retraite ou à des congés de maladie.

Plus de travailleurs racisés, de travailleurs étrangers et de personnes dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais occupent un emploi précaire.

Ce n'est pas ainsi que nous bâtissons un Canada meilleur.

Plus le travail précaire augmente, plus l'écart entre les Canadiens les plus riches et tous les autres s'élargit.

Comme nous avons pu le constater, cet écart n'a cessé d'augmenter au cours des 40 dernières années. En raison des attaques des entreprises et des employeurs, les salaires stagnent depuis des décennies. Les gouvernements, au Canada et ailleurs dans le monde, qui adoptent des politiques d'austérité, contribuent aussi au phénomène.

En tant que plus grand syndicat au Canada, nous devons combattre l'augmentation du travail précaire, pour nos membres, pour nos communautés et pour tous les Canadiens.

Nos campagnes et notre travail d'action politique sont des éléments clés de cette lutte. La syndicalisation demeure toutefois notre outil le plus puissant pour améliorer le sort des travailleurs. Il faut recruter pour procurer aux travailleurs le meilleur véhicule pour lutter contre la précarité et les inégalités au travail : un syndicat.

MARK HANCOCK EN LIGNE  twitter.com/MarkHancockCUPE



FOCUS:

LA RÉFORME ÉLECTORALE



Une coalition pour la réforme qui grandit

Le SCFP n'est pas le seul à appuyer la réforme électorale et la représentation proportionnelle. Nous nous sommes joints à des douzaines de groupes de la société civile qui sont membres de l'Alliance pour que chaque électeur et électrice compte, créée en février 2016 pour faire campagne en faveur de la représentation proportionnelle. Plus de 80 pays, dont 85 pour cent des pays de l'OCDE, comme l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, la Suède et le Danemark, sont dotés d'un système de scrutin proportionnel.

L'Alliance regroupe des organisations et des individus qui préconisent un système électoral juste dans lequel chaque vote compte, peu importe l'intérêt des différents partis. Les organisations membres sont, entre autres, ACORN-Canada, l'Institut Broadbent, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, le Congrès du travail du Canada, Démocratie en surveillance, Équiterre, Représentation équitable au Canada, Groupe Femmes Politique et Démocratie, Mouvement Démocratie

Nouvelle, Idle No More, Institut du Nouveau Monde, Leadnow, Ontario Council of Agencies Serving Immigrants, Unlock Democracy et YWCA Canada.

Comme plusieurs grands syndicats du Canada, des personnes d'horizons très différents ont déjà accordé leur soutien à l'Alliance : la présidente de la Fédération des femmes du Québec, Mélanie Sarazin, l'ancien chef de cabinet de Stephen Harper, Guy Giorno, l'ancien greffier du Conseil privé, Alex Himelfarb et l'ex-ombudsman des anciens combattants, le colonel à la retraite Pat Stogran.

Le SCFP collaborera avec l'Alliance pour fournir des données factuelles qui permettront aux gens de faire des choix éclairés sur cet enjeu. Nous offrons également une plateforme électronique aux Canadiens qui veulent s'exprimer et faire savoir à leurs élus qu'ils veulent des élections justes et démocratiques. Les faits montrent que seule la représentation proportionnelle permettra aux Canadiens de choisir leurs élus locaux tout en s'assurant que leurs points de vue

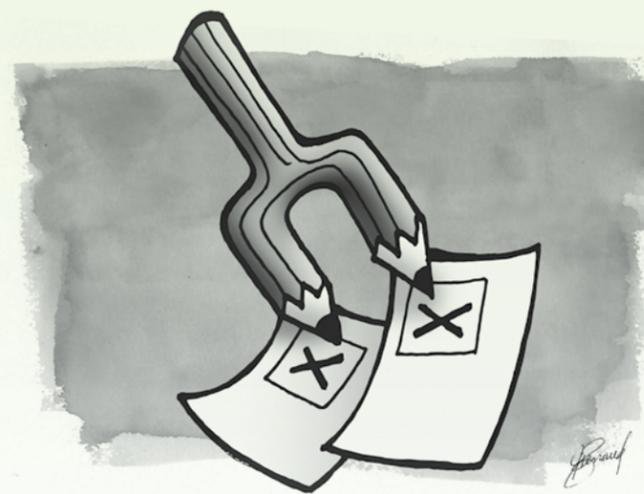
politiques soient représentés au Parlement. La représentation proportionnelle assure en effet que les votes soient égaux et comptent vraiment.

Même si les libéraux savent que l'actuel système majoritaire uninominal à un tour est inefficace, certains ont laissé entendre qu'il pouvait être rafistolé par l'adoption d'un scrutin préférentiel – un système qui permet de classer les candidats par ordre de préférence dans les circonscriptions individuelles. Mais pour le président national du SCFP, cette solution ne ferait qu'aggraver la situation. « Ajouter le scrutin préférentiel à notre système fédéral actuel exacerberait le problème en produisant de fausses majorités encore plus importantes et en rendant la Chambre des communes encore moins représentative de la volonté populaire. Nous n'avons pas le luxe de nous tromper. C'est pour cela que le SCFP participe au processus de consultation », a affirmé Mark Hancock.

■ Archana Rampure



Têtes-à-têtes!



Proportionnelle : les membres passent à l'action

Cet été, les députés de partout au pays ont eu des discussions animées sur la réforme électorale. En effet, à la demande du gouvernement fédéral, ils ont organisé des assemblées publiques de consultation dans leurs circonscriptions. Leurs conclusions doivent être résumées et présentées au Comité spécial sur la réforme électorale. Ces rapports, les conclusions des auditions du Comité spécial sur la réforme électorale et les commentaires individuels des députés serviront à formuler les recommandations qui doivent être présentées à la Chambre des communes le premier décembre 2016.

Les membres du SCFP de toutes les régions se sont mobilisés pour assister aux assemblées locales où ils ont activement échangé avec les députés et leurs concitoyens sur les moyens à prendre pour renforcer notre démocratie. Ils ont défendu la représentation proportionnelle, position appuyée par une écrasante majorité des délégués au congrès national de 2015.

En vertu d'un système de représentation proportionnelle, chaque parti a le même pourcentage de députés à la Chambre des communes que sa part du vote populaire obtenue aux élections. Par exemple, si 39 pour cent des Canadiens votaient pour les libéraux, ces derniers se retrouveraient avec environ 40 pour cent des députés à la Chambre, et non avec leur majorité absolue de 53 pour cent d'aujourd'hui.

Parce que les gens aiment avoir des liens avec leur député local, le SCFP appuie un système de représentation proportionnelle mixte (voir l'article *Une réforme électorale attendue* pour de plus amples détails). Les membres du SCFP ont discuté de cette possibilité aux assemblées publiques. L'une des premières a eu lieu à Charlottetown et Leo Cheverie, de la section locale 1870, y était.

« Je crois que les principes d'équité et d'égalité sont vraiment importants pour nous en tant que nation. Si nous arrivons, l'année prochaine et les années subséquentes, à nous doter d'une démocratie plus forte, nous laisserons un héritage formidable », a-t-il affirmé.

■ Archana Rampure

« Je crois que les principes d'équité et d'égalité sont vraiment importants pour nous en tant que nation. Si nous arrivons, l'année prochaine et les années subséquentes, à nous doter d'une démocratie plus forte, nous laisserons un héritage formidable »

Leo Cheverie, section locale 1870

Une réforme électorale attendue depuis trop longtemps

Le monde considère peut-être le Canada comme un jeune pays, mais son système électoral, lui, est certainement vieillissant.

Ce système date d'avant la Confédération – une époque où les femmes, les personnes de couleur et les Autochtones ne pouvaient pas voter. Même si son système est devenu beaucoup plus ouvert depuis, le Canada fait toujours partie des 15 pour cent des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les moins représentatifs des intentions véritables de leurs électeurs.

Le système uninominal majoritaire à un tour du Canada a été instauré lorsque notre population et notre politique étaient beaucoup moins diversifiées qu'aujourd'hui.

Dans ce modèle, on ne tient aucun compte des votes qui ne sont pas allés aux candidats gagnants. Un parti qui obtient moins de 40 pour cent du vote populaire peut former un gouvernement majoritaire et imposer sa volonté aux 60 pour cent des électeurs qui n'ont pas voté pour lui. C'est ce qui est arrivé en 2011 et encore en 2015.

La moyenne de vote nécessaire à chaque parti pour obtenir un siège à la Chambre des communes varie aussi considérablement. En 1993, par exemple, les libéraux ont remporté 177 sièges avec 5,6 millions de votes, pendant que les conservateurs n'en gagnaient que deux avec 2,2 millions de votes. Autrement dit, les libéraux ont obtenu un siège pour chaque tranche de 31 000 votes, tandis que les conservateurs en ont récolté un pour 1,1 million de votes.

Il faut instaurer une réforme pour amener le Canada au XXI^e siècle, comme l'ont fait 84 pays dans le monde.

Dernièrement, le gouvernement libéral a créé un comité parlementaire pour étudier la question de la réforme électorale. Les députés ont été invités à organiser des

assemblées publiques dans leurs comtés pour consulter leurs électeurs et présenter un compte-rendu d'ici le 14 octobre 2016. Par la suite, le comité parlementaire tiendra des audiences publiques avant de rédiger un rapport qui sera déposé le premier décembre.

Le document d'orientation stratégique du SCFP 2015 – 2017, adopté au congrès national de 2015, préconise l'adoption d'un système basé sur la représentation proportionnelle plutôt que sur le scrutin uninominal majoritaire à un tour. Parmi les différents modèles de représentation proportionnelle, le SCFP croit que le système de représentation proportionnelle mixte est le plus représentatif.

Voici un aperçu de trois des modèles électoraux les plus discutés :

Scrutin uninominal majoritaire à un tour

Qu'est-ce que c'est? Le candidat qui, dans chaque circonscription, reçoit le plus grand nombre de votes est élu, peu importe le pourcentage. On ne tient aucun compte des autres votes. C'est notre système actuel.

Qui est en faveur? Uniquement les conservateurs.

Avantages : Il est simple à comprendre, il favorise la reddition de comptes locale et il produit souvent des majorités stables.

Désavantages : Lors des deux dernières élections fédérales, les conservateurs et les libéraux n'ont reçu que 39,5 pour cent du vote populaire, mais ils ont pu former des gouvernements majoritaires. Ils ont alors disposé d'une « fausse majorité ».

Scrutin préférentiel

Qu'est-ce que c'est?

Ce système permet aux électeurs de classer les candidats par ordre de préférence. Si aucun candidat ne reçoit 50 pour cent des votes au premier tour, celui qui a obtenu le moins de votes est éliminé et ses votes de second choix sont comptés et ajoutés aux totaux des candidats qui restent. Le processus continue jusqu'à ce que quelqu'un reçoive 50 pour cent des voix.

Qui est en faveur? Justin Trudeau et de nombreux libéraux.

Avantages : Il est facile à mettre en œuvre et à comprendre.

Désavantages : Il favorise les partis centristes, comme le Parti libéral, qui sont plus susceptibles d'être le deuxième choix d'électeurs qui se situent à leur gauche ou à leur droite. Comme le scrutin uninominal majoritaire à un tour, c'est un système à un seul gagnant par circonscription qui n'assure pas une représentation proportionnelle.

Représentation proportionnelle mixte

Qu'est-ce que c'est?

C'est un système en vertu duquel chaque parti politique reçoit une proportion des sièges au Parlement qui reflète mieux la proportion du vote populaire obtenue par le parti. Chaque électeur reçoit un bulletin contenant deux votes. Le premier vote est pour le candidat local et fonctionne exactement comme les élections en ce moment : le candidat qui obtient le plus grand nombre de votes gagne.

Le deuxième vote est pour le parti. Les résultats de ce vote sont comptés et la proportion des votes détermine le nombre de députés supplémentaires obtenu par chaque parti. Ces députés additionnels proviennent de listes déterminées par les partis.

Qui est en faveur?

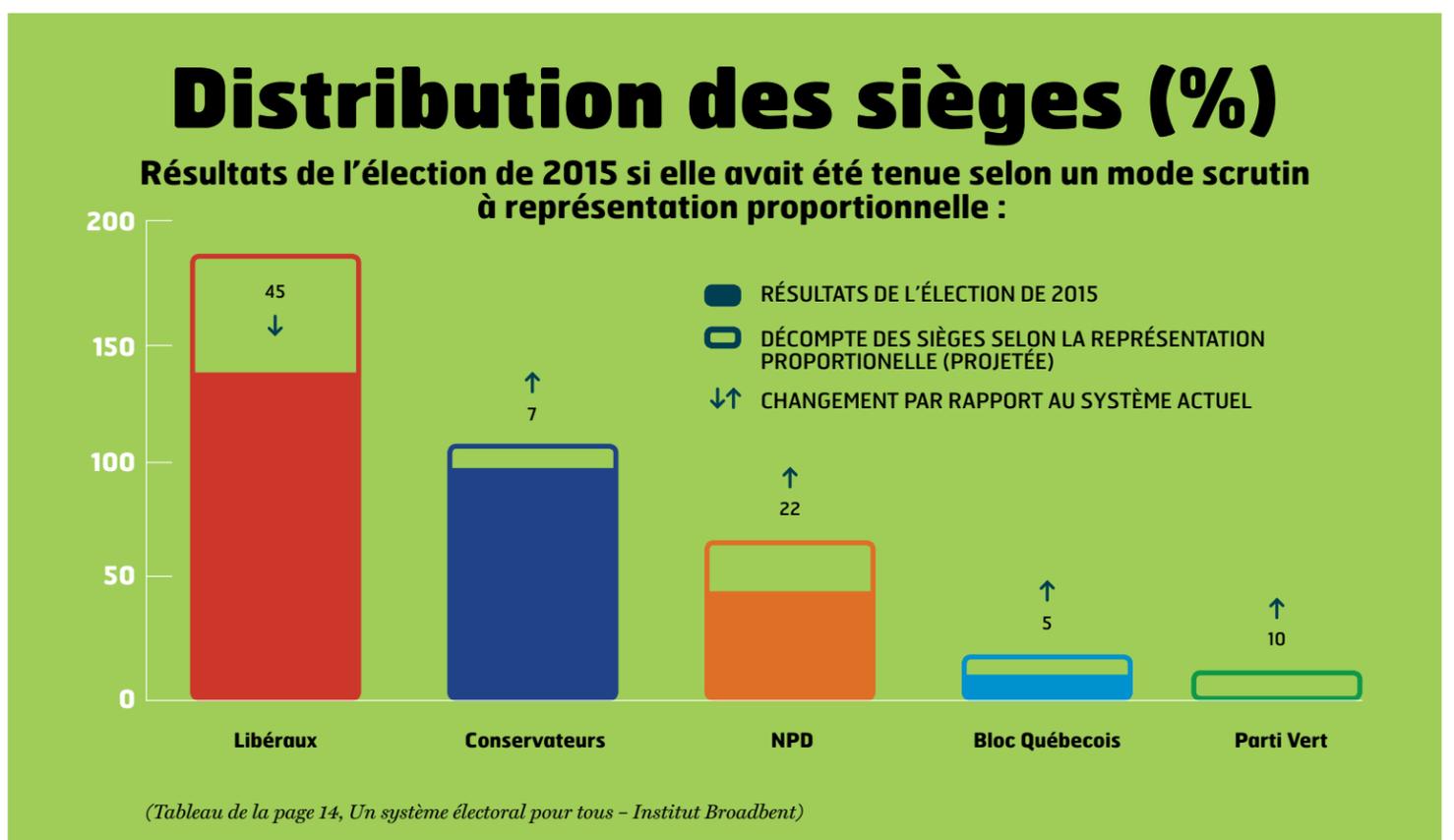
Le SCFP, le NPD, le Parti vert, de nombreux libéraux, dont Bob Rae et Stéphane Dion,

le Conseil des Canadiens, Représentation équitable au Canada et Lead Now.

Avantages : Ce système offre le meilleur des deux mondes : chaque vote compte et les citoyens conservent quand même un député local. Il élimine les « fausses majorités », où un parti peut prendre le contrôle du gouvernement et faire des changements draconiens, même s'il a obtenu une minorité du vote populaire. Il réduit aussi la possibilité que des partis contrôlent des régions entières, comme c'est le cas actuellement avec les libéraux qui détiennent les 32 sièges de l'Atlantique. Ce système favorise la collaboration entre partis et une meilleure représentation des régions, des personnes racisées et des femmes, notamment.

Désavantages : Ce système peut mener à des gouvernements minoritaires ou à des coalitions, ce qui peut compliquer la gouvernance. À moins d'instaurer un seuil minimal de votes permettant aux partis d'obtenir des sièges attribués à la proportionnelle, ce système peut permettre à des partis extrémistes d'obtenir des sièges et d'accroître leur influence. Finalement, les députés choisis à partir de listes prédéterminées par les partis n'ont pas de compte à rendre aux électeurs locaux.

■ Mario Emond



La vérité sur les postes en libre-service dans les bibliothèques

Les changements technologiques ne sont pas toujours dans l'intérêt des travailleurs.

En fait, on peut voir clairement dans l'histoire les moments où ces changements ont bouleversé, supplanté et dévalorisé le travail d'êtres humains. Du métier à tisser à la chaîne de montage jusqu'à la « révolution » numérique, la technologie non contrôlée démocratiquement par les travailleurs a fini par leur nuire, et ce, au nom du progrès.

Les perturbations numériques d'aujourd'hui suivent la même tendance.

Prenons l'exemple des postes en libre-service dans les bibliothèques. Ce sont de nouvelles machines grâce auxquelles les usagers peuvent enregistrer leurs

emprunts de livres ou d'autres documents en les glissant sous un lecteur numérique. Les documents sont munis d'un code à barres relié à une technologie appelée « identification par radiofréquence » (IRF). Le code à barres contient un émetteur à faible portée activé par le lecteur numérique. Les gens peuvent emprunter très rapidement plusieurs documents en quelques « bips ».

Les postes en libre-service « permettent aux employés des bibliothèques de se concentrer sur les services aux usagers », peut-on lire sur le site web du réseau des bibliothèques publiques d'Ottawa. Le fabricant de cette technologie vante « l'économie de temps grâce à laquelle le personnel peut se consacrer à d'autres activités, comme le service

personnalisé aux utilisateurs ».

Le mot-clé ici, c'est *peut*. Cela peut sembler prometteur, mais les gestionnaires de bibliothèques publiques, par exemple à North Vancouver, Ottawa et Halifax, en profitent plutôt pour réduire les heures de travail et supprimer des emplois. Ceci augmente la précarisation du travail déjà présente dans nos réseaux de bibliothèques. Les employeurs comptent sur les usagers pour se servir de la technologie et faire le travail des employés.

Mais votre syndicat réagit. Les travailleurs de bibliothèque du SCFP ont de nombreuses suggestions pour repenser nos bibliothèques à l'ère numérique – sans pour autant aller vers l'automatisation complète et le bénévolat, qui élimine-



raient assurément des emplois.

En faire plus grâce à la technologie et « trouver de nouvelles façons de se rapprocher des communautés sont des priorités pour les membres du SCFP », a affirmé Allison Hardman, de la section locale 561 à la bibliothèque publique de Coquitlam.

« Les employés maîtrisent déjà très bien les nouvelles technologies et veulent contribuer à accroître l'offre de services des bibliothèques. La communication,

aussi bien en ligne qu'en personne, est au cœur des activités de toute bibliothèque moderne. Et les membres du SCFP doivent être associés à cette démarche », a-t-elle ajouté.

C'est ce sentiment de partenariat qui permet de rendre la technologie et nos milieux de travail inclusifs et équitables. La collaboration ne s'automatise pas, même en cette ère de perturbation numérique. Comme la solidarité, elle se pratique.

■ David Robbins

Nouvelle campagne sur les soins communautaires au Nouveau-Brunswick

Cet automne, le SCFP-Nouveau-Brunswick lancera sa campagne *Qui compte?* pour sensibiliser le public à la nature précaire du travail effectué par les travailleurs des soins communautaires de la province. On veut sensibiliser à la faiblesse des salaires, à l'absence de sécurité d'emploi et aux conditions de travail difficiles de ces employés dans les foyers de soins infirmiers, les foyers collectifs, les foyers de soins spéciaux, les maisons de transition et

les refuges, notamment. La majorité de ces employées sont des femmes.

L'un des principaux objectifs de la campagne est d'inciter le gouvernement à réformer l'actuel système de soins communautaires. La province n'est dotée d'aucune structure administrative ou financière pour gérer la prestation de ces services vitaux. Aujourd'hui, c'est un ensemble peu cohérent de fournisseurs indépendants qui offrent les services, tant des organismes sans but

lucratif que des entreprises privées.

Les organisations sans but lucratif fonctionnent mieux lorsqu'elles sont correctement réglementées par le gouvernement, comme c'est le cas dans le secteur de la santé du Nouveau-Brunswick. Les hôpitaux sans but lucratif, par exemple, sont gérés et réglementés par des régies de la santé comme l'Horizon Health Authority ou le Réseau de santé Vitalité. Par conséquent, les condi-

tions de travail sont normées et ne varient pas d'un hôpital à un autre.

La campagne *Qui compte?* demande la création d'une régie des services communautaires sur le modèle des régies

de la santé de la province. En regroupant les fournisseurs de services communautaires sous une seule administration publique, il sera plus facile d'éliminer les doublons et de consacrer des fonds publics de plus en plus limités à la prestation des services de première ligne et à l'amélioration des conditions de travail de ceux qui offrent les soins.

■ Luc Leblanc



SERVICES DE SOINS COMMUNAUTAIRES

en bref

Congés de maladie : des travailleurs de bibliothèque en grève

« Nos membres sont solidaires dans la lutte pour le respect et l'égalité. La direction reconnaît que les absences pour cause de maladie ne sont pas un problème, mais veut malgré tout imposer un régime de congés qui, loin de générer des économies, coûtera en fait plus cher à administrer. C'est insensé et nous sommes bien décidés à nous opposer à ce projet », a affirmé la présidente d'unité au sein de la section locale 2974, Lori Wightman.

La section locale a lancé une pétition pour montrer que la communauté soutient les travailleurs. En 24 heures, elle a recueilli plus de 2000 signatures invitant le comté d'Essex à renoncer à sa proposition sur les congés de maladie pour ainsi mettre fin à la grève et permettre la réouverture des bibliothèques. Les travailleurs sont en grève depuis le 25 juin.

■ James Chai



Le droit à la négociation collective menacé au Québec

En septembre 2015, à la demande principalement des maires de Québec, de Montréal et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le gouvernement libéral a signé un accord, appelé « pacte fiscal », avec les municipalités de la province.

Cet accord aurait permis aux municipalités de décréter les conditions de travail de leurs employés. Plusieurs jugent cet accord inutile, car plus de 95 pour cent des conventions collectives dans le secteur municipal sont présentement signées sans arrêt de travail.

L'ensemble du monde syndical considère ce pacte fiscal comme étant anti constitutionnel.

Le SCFP-Québec et la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ) n'ont pas perdu de temps pour répliquer.

Ils ont tout d'abord dénoncé ce projet lors de différentes conférences de presse et ont organisé des manifestations pour exprimer leur désaccord. Le site *egalegal.ca* a également été lancé. Il offre aux membres et aux citoyens la possibilité d'envoyer un courriel aux députés ou de signer une pétition.

Une opération d'affichage

et une vaste campagne de publicité à la radio ont été menées à la grandeur de la province sur le thème *Égal à égal, c'est fondamental*.

Le SCFP-Québec a également produit une collection de cartes postales intitulée *Les pas fiables*. Elle comprend des cartes à l'effigie de politiciens municipaux ayant un dossier peu reluisant en matière de relations de travail ou ayant eu des démêlés avec la justice.

En mai dernier, une grande manifestation s'est déroulée à Québec lors des

assises de l'UMQ.

La position des maires repose en grande partie sur une manipulation des résultats compilés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) qui donne aux employés municipaux une supposée avance salariale sur les fonctionnaires provinciaux.

En mai 2016, le SCFP-Québec a déposé une analyse critique dans laquelle il faisait la démonstration que les salaires du secteur municipal sont semblables à ceux des sociétés d'État,

de l'administration fédérale et du secteur privé syndiqué, des secteurs sciemment ignorés par l'UMQ lorsqu'elle cite l'étude de l'ISQ.

Devant l'évidence des droits protégés par les Chartes canadienne et québécoise, le gouvernement a renoncé à l'idée de permettre aux élus municipaux de décréter les conditions de travail. Il a néanmoins déposé un projet de loi au mois de juin et les audiences publiques ont eu lieu au cours du mois d'août.

À la grande surprise des syndicats, les employés des sociétés publiques de transport en commun sont aussi touchés par ce projet de loi. Il semble évident que le gouvernement cherche à établir un déséquilibre à l'avantage des villes lors des négociations pour le renouvellement des conventions collectives.

Le SCFP-Québec a présenté son mémoire où il a fait la démonstration que ce projet de loi est basé sur des prémisses et des chiffres biaisés. Si le projet de loi devait être adopté sans d'importantes modifications, il paverait la voie à une longue période de conflits dans le monde municipal au Québec.

■ Ronald Boisrond



SECRÉTAIRE-TRÉSORIER NATIONAL CHARLES FLEURY

L'énergie doit être sous contrôle public. C'est une question de démocratie

En août, plus de 15 000 militants des mouvements sociaux et syndicaux de partout à travers le monde ont participé au 12^e Forum social mondial qui s'est déroulé à Montréal. L'événement a été un succès et nous pouvons être fiers de la contribution des représentants du SCFP qui ont fait valoir avec force la nécessité d'améliorer et de protéger les services publics comme l'eau, l'énergie, les moyens de transport et les soins de santé.

Pour ma part, j'ai eu l'honneur de prendre la parole au nom des 30 000 membres du SCFP du secteur de l'énergie lors d'un atelier portant sur le rôle des travailleurs dans la lutte aux changements climatiques et en faveur de la démocratie énergétique.

J'ai fait valoir que l'énergie sous toutes ses formes est aussi essentielle à la société que l'eau. En effet, elle contribue de façon importante au développement

économique et social. Pour cette raison, nous devons travailler ensemble pour que l'énergie demeure sous contrôle public.

Malheureusement, les entreprises et les gouvernements présentent souvent la privatisation de l'énergie comme la seule option. C'est faux. En vérité, la privatisation de l'électricité, comme ce qui se fait actuellement en Ontario, diminue le contrôle que nous exerçons sur nos ressources énergétiques, ce qui nous éloigne d'une démocratie énergétique.

En Ontario, la lutte en vue de garder Hydro One sous contrôle public est donc essentielle. C'est pourquoi le SCFP continuera à jouer un rôle clé au sein de la coalition qui s'oppose à la vente de cette société d'État.

Ce projet de privatisation de l'électricité se traduira par une réduction de service, une baisse des investissements dans les installations, entraînant plus d'interruptions de service, particulièrement dans les régions rurales. La facture des consommateurs risque aussi d'augmenter.

En Australie, deux provinces ont privatisé leurs services d'électricité. Au cours des huit années qui ont suivi, les prix ont augmenté de 40 pour cent et la qualité du service a diminué.

Qu'elle soit hydroélectrique, solaire ou éolienne, l'énergie doit clairement être sous contrôle public. C'est dans l'intérêt commun. C'est une question de démocratie.

CHARLES FLEURY EN LIGNE  twitter.com/CUPENatSec



C-51

PROJET DE LOI ANTI-TERRORISME



**DITES À VOTRE DÉPUTÉ
D'ABROGER LA LOI C-51**